



Karaté Club de Ouistreham

SAISON : 2024/2025

Les cours débuteront : le lundi 9 septembre 2024

La date limite de remise du dossier complet est fixée au : **14 OCTOBRE 2024**
À partir de cette date, aucun participant ne sera admis sur le tatami sans dossier complet.

Pièces à fournir :

- Mineur : attestation sur l'honneur de réponse négative au questionnaire de santé ou certificat médical
- Fiche d'inscription dûment remplie,
- Fiche licence dûment remplie et signée,
- Règlement (possibilité de 3 chèques)
- Adresse mail

COMPETITIONS : pour y participer, il faut impérativement détenir

- 1 passeport sportif valide,
- 2 licences dont celle de l'année en cours. (les demandes de passeport doivent être jointes à l'inscription).

Pour plus d'informations, joindre : André Sesboüé : 06 71 59 35 53 ou kcouistreham@yahoo.fr

HORAIRES :

Karaté SHOTOKAN

- Enfants : 5 à 8 ans lundi 17h30-18h30 (Dojo Ouistreham)
- Enfants : 9 à 16 ans lundi 18h30-19h30 (Dojo Ouistreham)
- * samedi 18h00-19h30 (Dojo Ouistreham)
- (cours des adultes, les enfants sont acceptés)
- Ados (+ de 16 ans) et adultes : lundi 19h45-21h00 (Dojo Ouistreham)
- samedi 18h00-19h30 (Dojo Ouistreham)

TARIFS

KARATE SHOTOKAN

Adhésion	Ados + adultes (+16 ans)	Enfants 9 à 16 ans	Enfants 5 à 8 ans	licence
1er membre	1 ou 2 cours/semaine 132 €	1 ou 2 cours/semaine 111 €	1 cours/semaine 60 €	37,00 €
2ème membre	102,00 €	81,00 €	45,00 €	37,00 €
3ème membre	81,00€	60,00 €	42,00 €	37,00 €

NB : La remise prise en compte pour une famille est par ordre d'âge (1er-2ème-3ème membre)

Fiche d'inscription 2024-2025

Licence fournie le : .../.../....

Licencié(e)

Nom : Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Tél : Portable : E-mail :
 Personne à prévenir en cas d'urgence :
 Tél : Portable :
 Représentant légal : père – mère – tuteur*

Pour le licencié mineur, Autorisation parentale :

Je soussigné père – mère – tuteur* de l'enfant

- Autorise – N'autorise pas* la participation de mon enfant aux manifestations de la saison 2024/2025 organisées par la FFKDA et ses organismes déconcentrés (ligues et départements) et le KCO.
- Autorise - N'autorise pas* la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant les manifestations et à l'entraînement.
- Autorise -N'autorise* pas le KCO à utiliser sur tout support de diffusion d'éventuelles photographies/vidéos sur lesquelles le mineur apparaîtrait, prises lors de cours, stages, compétitions ou autres événements auxquels participe le KCO ou organisés par le KCO afin de promouvoir les activités du club.

Remarque : Toutes photographies/vidéos faites par une personne lors de cours, stages, compétitions ou autres événements auxquels participe le KCO ou organisés par le KCO doivent faire l'objet d'un accord préalable auprès d'un responsable du club et être utilisées uniquement pour un usage privé.

Tout licencié ayant un comportement qui serait contraire à l'esprit sportif, se verra expulser du cours voir du club sans pouvoir prétendre au remboursement de sa cotisation annuelle.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » :

À le Signature :

Pour le licencié majeur :

Je soussigné

- Autorise -N'autorise* pas le KCO à utiliser sur tout support de diffusion d'éventuelles photographies/vidéos sur lesquelles j'apparaîtrai, prises lors de cours, stages, compétitions ou autres événements auxquels participe le KCO ou organisés par le KCO afin de promouvoir les activités du club.

Remarque : Toutes photographies/vidéos faites par une personne lors de cours, stages, compétitions ou autres événements auxquels participe le KCO ou organisés par le KCO doivent faire l'objet d'un accord préalable auprès d'un responsable du club et être utilisées uniquement pour un usage privé.

Tout licencié ayant un comportement qui serait contraire à l'esprit sportif, se verra expulser du cours voir du club sans pouvoir prétendre au remboursement de sa cotisation annuelle.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » :

À le Signature :

Attestation sur l'honneur de réponse négative au questionnaire de santé pour le licencié mineur

ou

Certificat médical : à faire remplir obligatoirement par le médecin pour valider son inscription (en plus du passeport).

Je soussigné docteur : exerçant à certifie avoir examiné : et n'avoir constaté à cette date aucune contre-indication à la pratique du karaté et à la compétition.

Fait à le Signature et cachet :

Nb : lorsque le médecin ne reconnaîtra aucune aptitude au consultant, il ne délivrera pas de certificat. Aucune demande de licence ne sera effectuée sans certificat médical valide (cf : règlement FFKDA)

Règlements : Possibilité de régler par chèque en 3 fois

Montant à régler :€

Espèces : €

Chèques : 1^{er} chèque € 2^{ème} chèque € 3^{ème} chèque €